Justificatif généré le 28/07/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 28/07/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/689247
N° d'annonce : 689247

CMC

SAS au capital de 2.304.000 €

Siège social : 17 rue dieu, 75010 PARIS

303 754 295 R.C.S. Paris

En application des articles L.441-16a) et L. 470-2 V du code de commerce, une amende de 14 000 € a été prononcée par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) d'Ile-de-France à l'encontre de la société CMC pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs. La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la DRIEETS dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement.

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeNCozeat
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeNCozeat

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)